



Kolly René, Zamofing Dominique

Mise aux normes des porcheries 2018 - aide financière pour les producteurs de viande porcine

Cosignataires : 12

Réception au SGC : 09.02.17

Transmission au CE : *15.02.17

Dépôt et développement

Actuellement un certain nombre de projets de rénovation est planifié et de nouvelles constructions de porcheries ont débuté dans notre canton.

Notre canton est un grand producteur de Gruyère AOP et de Vacherin fribourgeois AOP. Bon nombre de porcheries utilisent actuellement le petit-lait découlant de la fabrication de fromage.

Il semblerait qu'avec la mise aux normes un certain nombre de porcheries devra fermer ou perdra des places. La diminution des places dans les porcheries aura pour conséquence un surplus de petit-lait non écoulé ainsi qu'une production de viande porcine en baisse. La volonté de produire des denrées alimentaires de proximité est un souci de la population.

Avec des exigences de production nettement plus élevées que la plupart des produits comparables qui sont importés, les denrées alimentaires de proximité doivent être soutenues. Cette situation nous incite à demander une aide pour les nouvelles constructions ainsi que pour de futures rénovations de porcheries.

La présente motion, d'ordre général, demande au Conseil d'Etat de mettre en place une aide à fonds perdu pour financer les nouvelles constructions et les rénovations de porcheries dans le canton de Fribourg, cela si possible pour la période 2016-2019. Nous demandons aussi que ces montants puissent être accordés rétroactivement afin de ne pas péjorer certains projets déjà en cours.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).